

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES  
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 27 JUILLET 2017

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 08

DATE DE LA CONVOCATION : 18 JUILLET 2017

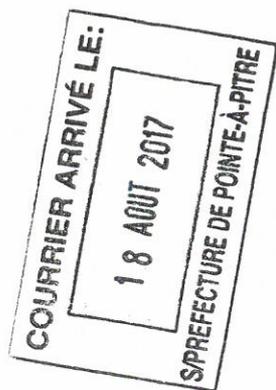
DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2017-30

**OBJET : Opération « Transfert et Raccordement de 208 branchements au réseau d'alimentation en eau potable secteur Pelletan/Les Mangles».**

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt-sept juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le dix-huit juillet deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière	X		
M. ALIE Paul		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn		X	
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		X	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line		X	



RENDUE EXECUTOIRE,  
LE 18/08/17

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Dunière AGLAS

Le Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;



Vu la délibération n°CA-EAU-2016-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

**CONSIDERANT** que la situation de la distribution d'eau potable sur certains secteurs du territoire de la ville de Petit-Canal reste tendue, et pourrait être améliorée par la mise en œuvre de l'opération de transfert et de raccordement de 208 branchements au réseau d'alimentation en eau potable sur le secteur Pelletan/Les Mangles ;

**CONSIDERANT** que la production d'eau potable du secteur Pelletan/les Mangles est assurée par les usines de traitement de Belin à Port-Louis, celles-ci alimentant les réservoirs du Haut de la Montagne ;

**CONSIDERANT** que le renouvellement de la canalisation entre le carrefour de Pelletan (école) et celui de Gros-Cap (Réservoir) sur la RD 123, a été fait par le Syndicat Mixte du Nord Grande-Terre il y a quelques années, sur environ 3,6 kms. La canalisation a été mise en service mais le transfert et le raccordement des branchements individuels, n'ont jamais été réalisés ;

**CONSIDERANT** que le maintien en fonctionnement de la canalisation existante (en fonte grise) génère des fuites et des casses répétées, causant des dysfonctionnements sur la distribution, voir des manques d'eau dans les secteurs de Vermont et Gros-Cap ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la mise en service complète de cette canalisation et de déconnecter l'ancienne vétuste, afin d'améliorer sensiblement et immédiatement la distribution de ces secteurs ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

**DECIDE**



**ARTICLE 1: D'AUTORISER** la mise en œuvre de l'opération de « Transfert et de raccordements de branchements sur le secteur de Pelletan/Les Mangles » ;

**ARTICLE 2: DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel proposé ;

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Opération « Transfert et raccordements de branchements-Secteur Pelletan / Les Mangles »		
Fonds Publics : (FEDER, Région, Département, Office de l'Eau, AFB...)	248 000,00 € HT	80%
Régie Eau Nord Caraïbes	62 000,00€ HT	20%
TOTAL	310 000,00€ HT	

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** le Directeur de RéNoC-Eau à réaliser l'opération de « Transfert et raccordements de branchements sur le secteur de Pelletan/Les Mangles » ;

**ARTICLE 4 : D'AUTORISER** le Directeur de RéNoC-Eau à solliciter les subventions, lancer les commandes et marchés nécessaires, assurer la conduite et la réception des travaux de l'opération de « Transfert et de raccordement de branchements sur le secteur de Pelletan/Les Mangles » ;

**ARTICLE 5 :** Le Président et le Directeur de la RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Jean-Luc BERNARD



**RéNoC-Eau**  
Rue du Docteur CHOVINO  
Espérance  
97111 MORNE-À-L'EAU  
Tél.: 05 90 24 83 56  
Siret : 824 342 216 00010



